

## Commune de CASTELLARD-MELAN

### LETTRE SEMESTRIELLE N° 3 : Juillet 2009

#### EDITORIAL DU MAIRE

Chers Lecteurs,

Cette première partie de l'année 2009 a été marquée par deux naissances et deux installations sur le territoire de la commune qu'il convient de saluer en tout premier lieu, à savoir :

- L'arrivée début juin de Clémence Gueyraud, d'Olivier Rambaud et leurs enfants Elfie et Jolane au hameau de la Faisse,
- L'installation dans le logement communal de Mélan de madame et monsieur Christian Climent, en juillet,
- La naissance de Coline, Mélitot, Lison le 18 juillet, fille de Gaëlle Mons et de Sébastien Chaix arrivés au Villard courant 2008,
- La naissance de Maël, Jean le 27 juillet, enfant de Nolwen Salaün et de Cédric Landouzy, conseiller municipal

Concernant la gestion communale :

- un état de l'avancement et financement des travaux prévus est détaillé plus avant dans ce document,
- Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2009,
  - o un travail sur les règlements de l'eau potable et du Service Public d'assainissement non collectif sera entrepris,
  - o quelques régularisations foncières de mises en conformité de voies communales avec le cadastre sont à identifier pour réalisation à partir de 2010,
- Concernant la forêt communale (secteur Ardouin et du Villard en bas de la face nord du col de l'hysope), les actions de bornage, de prolongation des pistes d'accès au bois, d'établissement d'une liaison pédestre entre le chemin des Brigands<sup>(\*)</sup> et la route départementale n° 3 pourront être identifiées et globalisées dans un projet. Cette forêt de 17 hectares décrite un temps comme « sans caractère » lors de l'élaboration de la première convention avec l'ONF se révèle riche à plus d'un titre :
  - o un espace significatif de chênes blancs à proximité de l'espace domanial dominé par le pin noir,
  - o l'extraction de zéro à 60 stères de bois de chauffage par an en fonction des demandes des habitants. L'espace se régénère naturellement sur l'emplacement des coupes déjà réalisées,
  - o un paysage et un parcours à conserver en sous bois de chênes blancs, face à la barre de Gérüen et aux forêts domaniales.

<sup>(\*)</sup> à proximité du canyon du Bramefan, chemin qui rejoint par le sud, Auribeau, ou par le nord, le hameau des Brigands en empruntant le chemin vers les Pras et le col st Antoine

## INFORMATIONS

### LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2009

Analyse du 13 mars 2009 : EAU CONFORME Mélan et Castellard  
Analyse du 10 juillet 2009 : EAU CONFORME Mélan et Castellard

Plusieurs opérations sont intervenues sur les infrastructures et le réseau comme :

- la Désinfection des bassins de Mélan et Mélan le haut, le 13 mai 2009,
- le Remplacement des lampes UV le 9 juin 2009,
- la Chloration du bassin du Castellard à partir du 9 juin 2009. Une chloration sera effectuée par quinzaine jusqu'à fin octobre.

### ETAT d'AVANCEMENT et de FINANCEMENT DES PROJETS 2009

Le radier du vallon des Graves a été réalisé en avril pour un montant de 22 500 € HT, avec l'aide du Conseil Régional à hauteur de 80%.

La réalisation de l'Adduction au hameau de la Faisse est terminée et 3 compteurs installés. Les travaux sont subventionnés par l'Etat à hauteur de 50%. Opération coordonnée avec la pose d'une vanne de sectionnement et d'un réducteur de pression pour la partie basse du réseau dans une nouvelle chambre à vanne en aval de l'embranchement du Castellard.

La pose des compteurs de bassins et vannes de sectionnement, est financée grâce aux aides du Conseil Général et de l'Agence de l'eau à hauteur de 80%.

Le lancement du chantier toiture de l'église de Mélan ou du garde corps au virage de Mélan interviendra en fonction de la disponibilité des artisans et de la perception de la subvention du Conseil Régional pour le radier.

### Pour mémoire, LES CHANTIERS REGLEMENTAIRES à mener à terme :

a. Elaboration d'un règlement de l'eau potable

Une version sera présentée au prochain conseil municipal, pour information et recueil d'avis avant adoption dans les 6 mois qui suivent.

b. L'assainissement non collectif

Le service public d'assainissement non collectif (Spanc) intervient dans le domaine privé des particuliers lors du contrôle d'installations existantes, ce contrôle est obligatoire d'ici le 31 décembre 2012. (loi sur l'eau du 30 décembre 2006, parue le 31/12/2006).

La commune se doit de créer prochainement ce service, à savoir un règlement du Spanc et se doter des compétences internes ou extérieures pour procéder aux contrôles des installations.

Le projet de loi du Grenelle II circonscrit les travaux de réhabilitation aux seules installations à risques.

Plutôt que de faire appel à des compétences extérieures,

- le conseil autorise Cédric Landouzy et Jacques Julien à suivre les 1+2 journées de formation mises au point par le Centre Régional des Personnels des Collectivités territoriales.

Autre aspect de l'assainissement : le zonage d'assainissement pour le territoire de la commune est un préalable avant la création du Spanc, sans qu'il existe une date limite pour le faire.

Sur la commune où aucun assainissement collectif existe ou n'est prévu, il y a possibilité de s'exonérer de l'étude préalable de zonage. Une enquête publique doit acter néanmoins le zonage d'assainissement comme étant de l'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire de la commune.

Les conseillers municipaux, le Maire sont à l'écoute de vos avis, avant d'engager cette procédure d'enquête publique, courant 2010.

#### **Rappel information pratique d'accès au haut débit ADSL, donnée par le Conseil Général**

*Grâce à la charte « département innovant » signée par le Conseil Général et France Télécom, la couverture Internet haut débit ADSL est actuellement de 95,5% des lignes téléphoniques du département. Plusieurs opérateurs viennent de lancer des offres d'accès par satellite, afin de favoriser la desserte des habitations non éligibles à l'ADSL, le conseil général finance l'installation d'une parabole à hauteur de 50% (avec un plafond de 90 €). L'aide est valable pour les installations réalisées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et le 30 septembre 2010. Contact : Jean Dervault au Conseil Général au 04.92.30.04.80 ou mel : j.dervault@cg04.fr*

